

Présidé par M Le Goff et avec la présence du préfet Kupfer (AMICORE) et du préfet Espinasse (DMAT : Direction de la modernisation et de l'administration territoriale).

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> séquence de suivi de l'OTE, la 1<sup>ère</sup> réunion ayant eu lieu le 04 octobre.

## Textes de référence

- [Rapport – Constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles](#)
- [Circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 12 juin relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État](#)
- [Circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 2 août relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles](#)
- [Décret n° 2019-760 du 24 juillet 2019 relatif aux secrétaires généraux des ministères et à la transformation des administrations centrales](#)
- Guide DGAFP : [Guide RH à destination des préfigurateurs – Accompagnement de la mutualisation des secrétariats généraux des préfetures et des directions départementales interministérielles](#)
- Kit d'accompagnement pour chaque texte (en cours)

## Les SGC (Secrétariats Généraux Communs)

Il s'agit de mettre en œuvre au niveau de l'administration territoriale de l'État des gains d'efficacité des fonctions supports, une meilleure lisibilité et générer des marges de manœuvre. Cette opération est prévue dans la loi de finances 2020 sous la forme d'un programme unique (354) en lieu et place des programmes 307 et 333. Les SGC ont vocation à en être le support opérationnel.

La circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 2 août relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles en pose les grands principes.

La DMAT a ainsi commencé à produire un certain nombre de documents de cadrage, de travail et d'accompagnement pour les équipes de terrain qui doivent mettre en œuvre le projet. Des rencontres et GT sont également mis en place.

3 principes qui guident la mise en place des SGC :

- *Un caractère interministériel* : le ministère de l'Intérieur a la responsabilité de porter ce chantier. Ces structures vont ainsi rendre un service à l'ensemble des ministères, de qualité et d'égalité ;
- *Un service de gouvernance collégiale* placée sous l'autorité du préfet avec les directeurs des DDI et les directions régionales, de l'éducation nationale, de la DGFIP dans les départements expérimentateurs. Collégialité dans les décisions, dans les arbitrages quotidiens ;
- *Une autorité fonctionnelle* des directeurs de DDI et du secrétariat général de préfecture sur ce SGC basé en DDI mais chaque chef de service conserve la plénitude de fonctions managériales et ressources humaines qui sont les leurs.

On est actuellement en phase de préfiguration. Les préfigureurs ont reçu un guide RH, ont été réuni début octobre dans les 10 jours qui ont suivi leur nomination (4 autres réunions prévues d'ici fin juin 2020, date butoir de mise en place des SGC). D'autres documents leur ont été communiqués et le cabinet BearingPoint (<https://www.bearingpoint.com/fr-fr/>) qui a vocation à accompagner chaque préfigureur (apporter de la méthode, des outils...).

Il s'agira de définir :

- Les modalités du service rendu qui se traduira dans une charte d'engagements qui sera prise à l'égard de chacun des services (DDI, préfectures) ;
- Les modalités de la gouvernance ;
- De définir les missions qu'ils seront à même de faire :
  - Missions obligatoires : budgétaires, RH, sic...
  - Missions optionnelles : com', contentieux...

Des fiches de poste seront élaborées afin que les agents puissent se positionner, ainsi qu'un organigramme.

Un CT des DDI en format GT a lieu le jeudi 21 novembre : sur une instruction RH qui rentrera dans le détail des sujets RH pour répondre concrètement aux questions de agents afin d'avoir toutes les infos : quelles conditions, volontariat, accueil du ministère de l'Intérieur, sous forme de détachement, d'intégration directe, d'affectation en PNA, de mutation, de portabilité des contrats, de maintien de la rémunération, de retour éventuel, droit au retour, de garanties pour ceux qui ne souhaiteraient pas venir...

La logique est que les agents suivent leurs missions et le travail auquel ils sont attachés. L'administration souhaite que tout le monde vienne ! Pour faire tourner les SGC, elle a besoin de la compétence des agents. Les emplois budgétaires sont déjà fournis mais l'enjeu tourne d'abord autour de la compétence des agents déjà en poste, formés. Mais le principe est de faire de la mutualisation et surtout de faire des économies d'emplois (exemple : faire ce qu'on faisait avec 3 personnes avec 2) en faisant basculer une partie des emplois sur les emplois métiers. Cela concerne environ 1 800 emplois.

L'AMICORE doit coordonner l'ensemble des actions menées sur l'ensemble du territoire.

### **Calendrier**

- Mise en place de ces SGC entre le 1<sup>er</sup> janvier et au plus tard le 30 juin ;
- Sortie du décret : transmis au Conseil d'État mais doit passer devant le CT des DDI (28/11) et le CT des préfectures (03/12).

### **Restructuration**

Un courrier en date du 5 novembre du secrétariat général du gouvernement a donné la qualification de restructuration la création des SGC (d'autres également).

Une fiche en cours d'élaboration par la DGAFP est prévue sur la portée du qualificatif *restructuration*.

### **« Dialogue social »**

À la fois un dialogue social formel mais également apporter le maximum d'informations aux agents. Cette information doit être la plus homogène possible avec une *instruction RH* constituant un document qui fasse référence de manière interministérielle : elle doit constituer un socle commun pour notamment donner la même information à tous les agents. Des précisions pourront être faites dans tel ou tel département ministériel.

Si difficultés locales dans le « dialogue social » : faire remonter.

## Règlement intérieur

C'est le règlement intérieur des préfetures qui s'appliquera, ajusté des situations différentes qui ont lieu dans chaque DDI. Il y aura un cadrage édictant des grands principes (temps de travail par exemple) mais le niveau local aura des marges de manœuvre.

## Autre sujets

- Regroupement des DIRECCTE et des DDSJS : les préfigureurs ont été nommés, dotés d'une lettre de mission qui leur demande de rencontrer les agents, d'élaborer un organigramme ;
- Concernant les délégués régionaux académiques à l'engagement, à la jeunesse et au sport (DRAJES) : les préfigureurs ont été nommés, ils ont été réunis par les ministres ;
- Constitution des futures directions départementales chargées de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de la protection des populations : désignation des préfigureurs en cours.

Pour l'ensemble de ces réformes, des guides d'accompagnement sont en cours d'élaboration. Des instructions particulières seront également rédigées pour fixer un cadre et donner des infos.

Concernant l'Inspection du travail, la chaîne de commandement sera préservée et donc plus globalement son indépendance, notamment au regard des conventions internationales posées par le l'OIT et le BIT : écrit dans l'instruction du 1<sup>er</sup> ministre ainsi que dans la lettre de mission donnée aux préfigureurs.

## Questions posées à suivre dans le temps

- Besoin d'un état des lieux des réformes en cours dans les départements ;
- Définir un ordre du jour préalable à ce type de réunion ;
- Proposer une FAQ (la CFDT aurait envoyé 40 questions sur la mise en place des SGC) ;
- Concernant le droit à l'action sociale : demande d'une cartographie comparée des droits existants en matière d'action sociale (en cours de rédaction) ;
- Présentation des copies des préfets : lisibilité de ce qui se prépare dans les régions ;
- Accompagnement des agents ;
- Périmètre des restructurations ;
- Besoins en formation : crédits abondés ;
- Annexes prévues en complément de l'instruction RH ;
- Expérimentations en Charente et Corrèze sont en cours mais il faudra quelques mois pour mesurer les choses ;
- Qui contribue à quelle hauteur pour les SGC ;
- Commissions de réforme et comités médicaux : ministère de la santé est prestataire de service en la matière pour l'ensemble de la Fonction publique d'état et pour la Fonction publique hospitalière. Besoin d'arbitrages sur le sujet concernant les futures DDI : quoi faire ? Comment ? Où ?
- Volet immobilier ;
- [Maisons France Services](#) (CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires).

## Calendrier

Prochaine réunion de suivi de l'OTE est prévue le 16 décembre à 14H30 avec un ordre du jour qui pourrait porter sur :

- Retour sur les travaux conduits par les préfets de région ;

- Document factuel de l'avancement des différents chantiers, réunions... ;
- Intervention de l'Éducation nationale : point d'info ;
- FAQ ;
- Panorama sur les droits, dispositifs engendrés par la reconnaissance de cette réforme comme étant une restructuration ;
- Existant et ce sur quoi l'administration travaille ;

Concernant le volet immobilier et MFS : un peu tôt pour la réunion de décembre, la copie immobilière des préfigurateurs étant à rendre pour le 15 décembre.